

**PROPOSITIONS**

# 10 ENGAGEMENTS POUR REMETTRE **LA SOLIDARITÉ** **AU CŒUR** **DES VILLES**

**Élections municipales**

DÉCEMBRE 2025

# Sommaire

<b>Pour une commune qui favorise l'accès aux droits sociaux</b>	<b>3</b>
<b>Pour une commune qui lutte contre le sans-abrisme</b>	<b>4</b>
<b>Pour une commune qui facilite le logement pour tous·tes</b>	<b>4</b>
<b>Pour une commune qui développe une approche de santé globale</b>	<b>5</b>
<b>Pour une commune qui agit en faveur du plein emploi solidaire</b>	<b>6</b>
<b>Pour une commune qui encourage la participation et la citoyenneté</b>	<b>6</b>
<b>Pour une commune qui accompagne l'émancipation des jeunes</b>	<b>7</b>
<b>Pour une commune qui reconnaît la culture comme droit fondamental</b>	<b>8</b>
<b>Pour une commune qui promeut l'égalité femmes / hommes</b>	<b>9</b>
<b>Pour une commune engagée dans une transition écologique juste</b>	<b>10</b>

**Dans un contexte d'aggravation de la pauvreté et de la précarité sur tous nos territoires, les FAS régionales et leurs adhérents peuvent inspirer les futur·es élu·es et contribuer à renforcer l'action sociale des communes et des intercommunalités.**

**Voici une liste des nombreuses actions possibles de court ou moyen terme, à adapter aux besoins des personnes et aux réalités locales.**

## 1

### Pour une commune **QUI FAVORISE L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX**

- Organiser chaque hiver **une nuit de la solidarité** (au niveau communal ou intercommunal) en mobilisant les associations et citoyens bénévoles pour recenser les personnes à la rue, connaître leur besoin et trouver des solutions.
- Renforcer les capacités de **domiciliation** de la commune (compétence obligatoire des CCAS) comme porte d'entrée de l'accès aux droits.
- Lancer des **campagnes de lutte contre le non-recours à l'aide sociale** (RSA, CSS, AME...) et aux aides du CCAS (information des publics vulnérables, simplification des démarches et des dossiers...). Pour mémoire, 30% des personnes n'ouvrent pas leur droit au RSA.
- Développer les **équipes mobiles juridiques** (notamment pour accompagner les personnes les plus précaires aux recours DALO-DAHO).
- S'engager sur le **principe de non-discrimination** et s'opposer aux arrêtés « anti-mendicité » et au mobilier urbain « anti-SDF » au profit d'approches collaboratives intégrées et pérennes.

**2**

## Pour une commune **QUI LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME**

- Ouvrir des **accueils de jour** pour les personnes / familles sans abri et assurer aux personnes à la rue un accès à l'eau et à des bagageries.
- Participer à l'**amélioration des conditions d'accueil en centres d'hébergement** via par exemple la contribution (en investissement) à l'humanisation des centres d'hébergement et s'assurer de l'accueil inconditionnel dans l'hébergement.
- Ouvrir des **centres d'hébergement temporaires** en mobilisant, y compris par la réquisition, des bâtiments vacants confiés en gestion aux associations.
- S'impliquer sur la **résorption des bidonvilles** (diagnostic social et solution d'hébergement / accompagnement).
- Développer une politique de **prévention des impayés** avec les bailleurs sociaux liés à la ville en impliquant la municipalité pour l'aide à l'apurement des dettes locatives.
- Mobiliser des **logements du parc privé vacants** en intermédiation locative, accompagner la recherche d'alternatives à l'hébergement hôtelier.

**3**

## Pour une commune **QUI FACILITE LE LOGEMENT POUR TOUS·TES**

- Programmer au moins 30% de **Prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI)** sur les nouveaux programmes de logements.
- Veiller à la mise en œuvre sur son territoire des **obligations légales de la loi égalité et citoyenneté** : au moins 25% des relogements dans le parc social dédiés au public prioritaire.
- Garantir les **impayés de loyers** des personnes en difficulté auprès des propriétaires privés.
- Prendre une mesure d'**encadrement des loyers** sur les territoires tendus des métropoles (lutte contre les loyers abusifs, en particulier ceux des petites surfaces).
- Créer un **organisme foncier solidaire** issu de la loi ALUR (à l'échelle communale ou intercommunale) séparant la propriété des sols (publique) de la propriété des murs (privée), permettant de baisser de 30% à 50% le prix d'acquisition du logement.

## 4

## Pour une commune **QUI DÉVELOPPE UNE APPROCHE DE SANTÉ GLOBALE**

- Soutenir les **actions de prévention et de dépistages** : encourager les démarches d'aller vers (équipes mobiles, campagnes mobiles de dépistages), en s'appuyant sur le secteur associatif social et médico-social pour aller à la rencontre de celles et ceux qui sont les plus éloigné.e.s du soin, particulièrement dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les territoires ruraux.
- Favoriser l'accès à des soins de proximité et de qualité : soutien à l'exercice coordonné entre les acteurs·rices du territoire, à la création et au **développement de centres de santé et de maisons de santé pluridisciplinaire** ; renforcer la participation des mairies au sein des instances de coordination départementales (Communautés professionnelles territoriales de santé - CPTS, Dispositifs d'appui à la coordination - DAC, Projets territoriaux de santé mentale - PTSM).
- Déployer des **Haltes soins addiction** (HSA), ces dispositifs de santé publique qui ont prouvé leur efficacité (INSERM, IGAS et IGA, Hospices civils de Lyon), dans une perspective de sécurisation des usages de drogues, de réduction des risques et aussi d'amélioration de la tranquillité publique.
- Lancer un **grand plan de recrutement de professionnel·les de la santé mentale** (psychologues, infirmier·es en pratiques avancées en psychiatrie, psychiatres) au sein des établissements publics à la main des municipalités : crèches, écoles primaires, MJC, Maisons de quartier, foyers d'accueil, EPHAD, etc.
- Systématiser au sein des **Conseils locaux de santé mentale** (CLSM) une action en direction des personnes en situation de précarité.
- Conférer un rôle central à la santé dans toutes les politiques de la ville en renforçant notamment les missions de l'élu·e à la santé notamment par l'animation d'un **Contrat local de santé** (CLS).

## 5

## Pour une commune **QUI AGIT EN FAVEUR DU PLEIN EMPLOI SOLIDAIRE**

- Contribuer à l'effectivité du droit à l'emploi en menant des campagnes d'accès à l'**information sur les dispositifs d'insertion professionnelle**, et des actions de mise en relations avec les acteurs de l'emploi, en particulier les SIAE (forums, salons...).
- Systématiser les **clauses d'insertion dans les marchés publics** passés par la commune ou l'intercommunalité, avec un accompagnement des personnes par les SIAE du territoire.
- Soutenir les **programmes d'accompagnement renforcé** à destination des personnes les plus éloignées de l'emploi (Premières heures, Convergence, TZCLD).
- Associer étroitement les **structures de l'IAE aux politiques locales de développement économique**, prenant en compte la diversité de leur impact sur les territoires.
- Contribuer à un **objectif de transition écologique juste** en intégrant les structures de l'IAE aux politiques locales, reconnaissant et valorisant leur rôle précurseur dans le développement des filières durables (circuit courts, recyclages...).
- S'appuyer sur les SIAE pour **favoriser les recrutements inclusifs** et garantir le maintien en emploi des salarié·es de la collectivité et des entreprises du territoire.
- Contribuer au sein du réseau pour l'emploi à **prioriser l'échelle territoriale de proximité**, nécessaire à la bonne articulation entre les acteur·ices de terrain et les personnes concernées.

## 6

## Pour une commune **qui encourage la participation et la citoyenneté**

- Promouvoir la citoyenneté, informer et communiquer sur les initiatives municipales et citoyennes pour **favoriser l'association des personnes** (ex : conseil de quartier, conseils citoyens dans les QPV), et en particulier les personnes en difficulté.
- **Favoriser la participation des personnes aux instances de démocratie locale** : participation aux décisions, projets et actions du CCAS/CCIAS, notamment par la mise en place d'un « comité des usagers / personnes accompagnées ».
- Développer la **participation des personnes à l'évaluation des politiques de lutte contre les exclusions** au niveau local et à la production de l'Analyse des besoins sociaux (ABS : obligation des CCAS).
- Informer de l'existence et **favoriser la connaissance des conseils régionaux et des conseils départementaux** des personnes accueillies et accompagnées sur le territoire.

# 7

## Pour une commune **QUI ACCOMPAGNE L'ÉMANCIPATION DES JEUNES**

- Pour les métropoles qui disposent de la compétence de la Protection de l'enfance, assurer l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide sociale à l'enfance jusqu'à 21 ans minimum conformément à la loi Taquet.
- Mettre en place et financer des dispositifs d'accueil de jour pour que les jeunes les plus précaires aient accès à un lieu sécurisant où leur sont proposés un accompagnement social, une orientation vers les services de santé somatique et mentale, des dispositifs alimentaires et de première nécessité, hébergement/logement, emploi et formation. Ces lieux doivent également permettre de repérer et accompagner les jeunes à risque d'emprise, de traite et d'exploitation auxquelles ils sont particulièrement exposés.
- Soutenir les acteurs de l'insertion des jeunes : missions locales, associations, **dispositifs de repérage et de remobilisation** (maraudes physiques en squats, bidonvilles et lieux d'errances de jeunes, maraudes virtuelles afin de repérer les jeunes en danger).
- Financer des places dédiées pour les jeunes dans le parc d'hébergement d'urgence afin de lutter contre le sans-abrisme des jeunes et mettre à l'abri les plus vulnérables.
- Soutenir les possibilités d'engagement des jeunes via des **services civiques** proposés sur la commune, des **conseils municipaux de jeunes** afin qu'ils puissent proposer des solutions sur les problèmes qui les concernent.

## 8

Pour une commune

# QUI RECONNAIT LA CULTURE COMME DROIT FONDAMENTAL

- Affirmer l'enjeu de leur participation à la vie culturelle et artistique des personnes en situation de précarité en facilitant les **partenariats et rencontres** entre acteurs du secteur culturel et les associations de solidarité.
- Se saisir des programmes d'accès à la science, à la culture et aux loisirs comme outil d'émancipation des personnes en situation de précarité (enfants, familles, personne isolées) comme le Programme [\*\*Respirations\*\*](#).
- Rendre les lieux culturels, et leurs programmations, **accessibles et hospitalières** : gratuité ou tarifs solidaires, horaires adaptés, communication inclusive, accueil bienveillant, actions de médiation et co-création, actions hors les murs, implication des publics (comités d'usagers, bénévolat culturel, ambassadeurs « culture »...).
- **Développer l'aller-vers culturel :** encourager les équipes culturelles à **aller dans les structures sociales** (surtout celles isolées, en ruralité), y organiser des résidences artistiques, mais aussi développer des solutions de transport pour **faire venir** ou aller vers les personnes : bus culturels, itinérances artistiques etc. Et ainsi, encourager les structures de solidarité à **ouvrir leurs portes** sur leur environnement.
- Installer des espaces permettant l'accès et l'accompagnement aux outils numériques.

## 9

## Pour une commune **QUI PROMEUT L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES**

- Mettre en œuvre le « **Plan Angela** » pour permettre à toute personne se sentant en danger dans la rue ou les transports de trouver refuge dans un lieu sûr (commerce, espace de service public) identifié par un logo facilement reconnaissable.
- Soutenir les associations spécialisées sur l'**Éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR)** pour assurer sa mise en œuvre au sein des écoles.
- Programmer des créations de **places d'accueil pour la petite enfance** et garantir la mixité sociale de ces établissements.
- Rénover le modèle de la **Prestation de service unique (PSU)** dans les établissements d'accueil du jeune enfant.
- Améliorer les **conditions d'exercice des métiers** de la petite enfance (peu valorisés et très féminisés) : augmentation des salaires, formation continue.
- Favoriser un **travail partenarial** entre acteur·ices de l'accueil du jeune enfant, de l'hébergement et de l'insertion par l'activité économique.
- **Soutenir la création d'accueils de jour et de structures d'hébergement dédiés aux femmes**, avec ou sans enfants, afin de permettre un accompagnement adapté à leur vécu et situations spécifiques.
- **Insérer une charte pour l'urbanisme inclusif** au sein du Plan local d'urbanisme (PLU) afin qu'une attention aux enjeux d'égalité femmes-hommes soit systématiquement prise en compte dans l'aménagement des espaces publics de la commune (trottoirs assez larges pour les poussettes / fauteuils, éclairage homogène la nuit, rénovation des cours d'école pour favoriser l'occupation mixte de l'espace, création d'espaces de loisirs conçus pour toutes et tous).

**10**

## Pour une commune **ENGAGÉE DANS UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE**

- Lutter contre les inégalités d'accès à l'information et les inégalités de participation en intégrant systématiquement la thématique « transition écologique juste » à l'offre de services de la commune (créer un **référent thématique « transition écologique juste »** dans les CCAS)
- Produire et diffuser **une carte de l'ensemble des acteur·ices et lieux ressources** du territoire en matière de transition écologique.
- Privilégier dans la **restauration scolaire** et les établissements de la petite enfance les produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts.
- Soutenir ou mettre en place des dispositifs de **lutte contre la précarité énergétique**.
- Soutenir le développement de **dispositifs de mobilité douce co-construits** avec les personnes, incluant en particulier les besoins des personnes en situation de « précarité mobilité ».
- Associer les habitant·e·s à l'élaboration des politiques d'adaptation et de résilience territoriale, afin que **l'aménagement de l'espace se fasse en lien avec les modes d'habiter des personnes** (jardins partagés, espaces collectifs...) et réponde à leurs besoins (lieux refuges, îlots de fraîcheur, signalétique adaptée aux personnes les plus fragiles en cas de fortes chaleurs).
- Mieux valoriser, soutenir et développer tout le **travail de lien social** à l'échelle de son territoire (mené par les associations, collectifs d'habitant·es, etc., en particulier avec les populations les plus vulnérables), en tant que **facteur clé de la résilience du territoire** et levier déterminant dans sa capacité à affronter des risques et catastrophes climatiques, sanitaires ou environnementales.

## **À PROPOS DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ**

---

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 fédérations régionales sur l'ensemble du territoire. La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social.

La FAS représente 2 800 établissements et services dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médico-social ou encore dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés.

La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire. Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'Etat, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations.